

Bonjour chers membres,

Nous voulons vous faire part des dernières nouvelles et démarches concernant la situation actuelle de pandémie. Tout d'abord, vous avez reçu un bulletin clinique le 24 mars comportant plus de signes et symptômes de la covid-19 que ceux compris dans le protocole « Prise en charge des patients susceptibles de présenter une maladie respiratoire sévère ». Nous avons demandé que le protocole soit mis à jour dans les plus brefs délais. D'ici là, référez-vous au bulletin clinique afin de vous protéger de la covid-19 en revêtant votre équipement de protection individuelle (gants, jaquette, lunette de sécurité et/ou visière, masque chirurgical ou N95 dépendamment de la situation). Votre sécurité, celle de vos collègues et celle de la population est la priorité.

Vous avez reçu un courriel important de votre employeur concernant les assurances collectives. Ce courriel concerne votre choix de plan d'assurances. Si vous désirez faire des modifications à votre plan d'assurance, il est maintenant temps de le faire. Pour ceux désirant conserver leur plan actuel, il n'y a pas d'action à prendre. De plus, les pharmacies ne permettent plus, en raison de la pandémie, de prendre vos médicaments pour une période de 3 mois. Ils veulent de ce fait s'assurer de n'avoir aucun problème d'approvisionnement.

Nous voulons également vous mentionner que si pendant la période de la pandémie vous avez des conflits ou des litiges avec votre employeur, nous prendrons le tout en note, mais il sera difficile de régler les conflits dans les délais habituels. Nous sommes constamment pris par la situation actuelle ce qui a pour effet de rallonger les délais des questions moins prioritaires. N'hésitez tout de même pas à nous contacter pour toutes interrogations. Nous répondrons à vos questions soyez-en assurés!

Pour finir, nous recevons plusieurs interrogations concernant l'instauration d'une prime. Sachez qu'il y a des discussions dans les hautes instances concernant la rémunération des employés de la santé. Notre priorité actuelle est cependant la protection de la santé de nos membres. S'il y a des développements à ce sujet, nous vous en tiendrons informés. Nous demeurons à l'affût de tout ce qui se passe dans le réseau de la santé et du préhospitalier.

N'oubliez pas d'appliquer les mesures de désinfection du matériel et du véhicule ambulancier misent en place. Protégez-vous et protégez vos collègues!

L'équipe Tasbi